RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société Civile RM PARTICIPATIONS

Capital: 1.000 Euros
Siège social: 21 Rue du Barbâtre
51100 Reims
N° RCS REIMS 451 303 622

Rapport du commissaire à la transformation

Sur la transformation de la Société Civile RM PARTICIPATIONS en Société par actions simplifiée

FITECO
[redacted]

Tél [redacted]
Email: [redacted]

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

Aux associés ;

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 4 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous nous sommes assurés que, depuis cette date, aucun élément de nature à remettre en cause de façon significative la situation nette de la société n'est intervenu.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Chartres le 13 Février 2025

FITECO,



Aymen BOUSLAHI
Associé